

POINT SUR LES PÊCHERIES DÉMERSALES PROFONDES ET LES ACTIVITÉS DE GESTION ACTUELLEMENT EN PLACE DANS LES ÉTATS ET TERRITOIRES INSULAIRES OCÉANIENS

Introduction

Dans les années 70, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), alors dénommé Commission du Pacifique Sud, a commencé à s'intéresser à l'évaluation et à la promotion de la pêche profonde à proximité des pentes récifales, dans le but de soulager la pression de pêche exercée au-dessus et à l'intérieur des complexes récifaux peu profonds. À la même époque, d'autres activités financées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres bailleurs étrangers ont été menées au Samoa et ailleurs dans la région afin d'encourager les pêcheurs à déplacer leur effort de pêche au-delà des zones récifales superficielles. D'après les connaissances et les observations de l'époque, de nombreux poissons de profondeur (vivant à proximité des pentes récifales), tels qu'Etelis et *Pristipomoides*, ne présentaient aucun potentiel ciguatoxique et pouvaient, par conséquent, constituer de bons produits d'exportation.

De 1974 à 1988, les maîtres de pêche de la CPS ont entrepris des campagnes de pêche exploratoires dans 19 des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS, les trois pays non visés étant Guam, Nauru et Pitcairn.

La pêche commerciale des espèces de profondeur évoluant à proximité des pentes récifales a peu à peu pris la forme d'une filière bien établie au Samoa, aux Tonga, aux Îles Fidji, à Vanuatu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Samoa américaines (Dalzell and Adams 1994). Il est utile de préciser que, dans de nombreux États et Terri-

Mike A. McCoy

Gillett, Preston and Associates
(mmc@aloha.net)

toires de la région, les poissons démersaux profonds figuraient souvent parmi les prises des pêcheries ciblant les eaux profondes à proximité des pentes récifales, mais ces espèces n'étaient pas systématiquement la seule classe d'espèces ciblées. En fait, une étude exhaustive des activités de pêche démersale réalisée par la CPS a révélé que plus de 200 espèces de poissons appartenant à 93 genres distincts ont été capturés à la palangre verticale par les maîtres de pêche de la CPS aux quatre coins de l'Océanie (Dalzell and Preston 1992).

Plus récemment, la baisse de la disponibilité des ressources et de la viabilité économique de la pêche thonière palangrière a laissé entrevoir, dans certains pays océaniques, la possibilité de reprendre ou d'intensifier l'activité des pêcheries démersales de profondeur. Plusieurs États et Territoires ont demandé à la CPS de les aider à réaliser des travaux de recherche qui pourraient déboucher sur de nouvelles évaluations des stocks et l'instauration de mesures de gestion.

Ainsi, la CPS a demandé la réalisation d'une étude, au deuxième semestre 2009, afin de définir les grandes lignes du cadre de gestion actuellement en place pour les pêcheries démersales commerciales de profondeur¹ de plusieurs États et Territoires insulaires océaniques. Cette étude, effectuée par l'auteur du présent article, comprenait également une

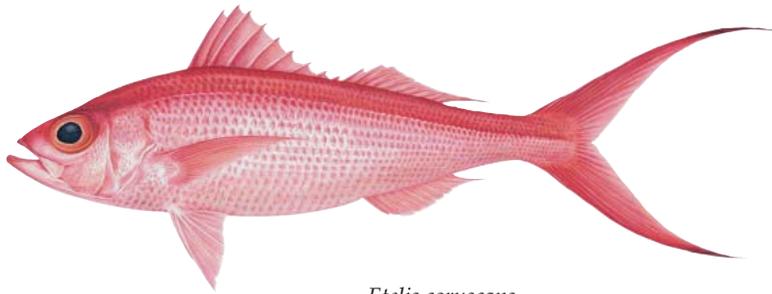
brève étude du marché des poissons de profondeur d'Hawaii. En effet, ce marché a longtemps offert d'importants débouchés à plusieurs pays de la région et il sert souvent de référence pour l'établissement des prix des poissons démersaux profonds en provenance des États et Territoires de la région.

Contexte

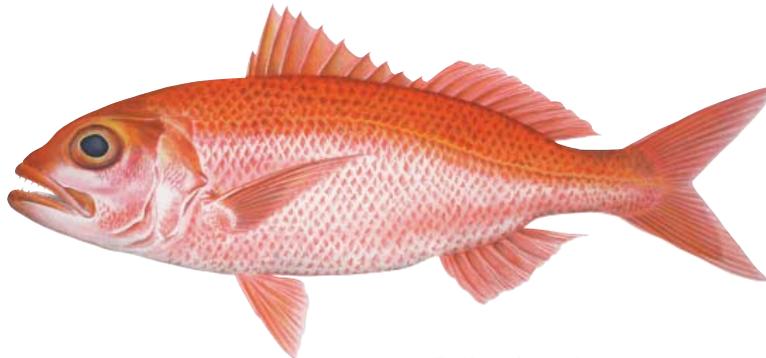
D'après d'anciennes analyses des données concernant les poissons démersaux de profondeur (réalisées essentiellement à partir des activités des programmes pêche de la CPS), on peut tirer certaines conclusions qui contribuent à expliquer les paramètres régionaux de cette pêcherie :

- La composition des prises varie sensiblement selon que la pêche est pratiquée dans les eaux baignant un atoll bas ou une île haute, la proportion d'étélinés (dont *Etelis* et *Pristipomoides*) et d'autres espèces de vivaneaux étant inférieure dans les captures réalisées dans les eaux des atolls que dans celles enregistrées autour des îles hautes.
- Les taux moyens de prises exprimées en poids augmentent avec la profondeur jusqu'à environ 250 mètres, mais fléchissent rapidement au-delà.
- Le nombre d'espèces capturées à la palangre verticale par site diminue nettement à mesure que l'on se déplace de la frontière occidentale des sites de pêche de Palau à la frontière orientale de la Polynésie française. Cette diminution de la diversité des espèces correspond aux tendances biogéographiques observées pour d'autres groupes de poissons et d'invertébrés dans la région.

La lente croissance et la longévité des espèces démersales profondes influent sur les taux de prises enregistrés dans les eaux tant exploitées qu'inexploitées. Cette influence est clairement démontrée par les résultats de plusieurs pêcheries de la région. Lorsque les pêcheurs ciblent les poissons démersaux de profondeur d'un nouveau site de pêche, ils



Etelis coruscans
(vivaneau flamme)



Etelis carbunculus
(vivaneau rubis ou chien rouge)



Pristipomoides multidens
(vivaneau poulet ou colas à bandes dorées)



Pristipomoides filamentosus
(vivaneau rose ou colas fil)

Figure 1. Quatre espèces de vivaneaux communes dans les îles du Pacifique (Graphisme: Les Hata, ©SPC).

enregistrent au départ des taux de prises élevés et ont tendance à capturer des spécimens de plus grande taille, mais ces avantages disparaissent plus ou moins rapidement selon la proportion de la biomasse qui reste inexploitée.

État des lieux de la pêche démersale de profondeur

Compte tenu du volume très restreint de données actuellement disponibles sur les prises et l'effort de pêche dans un bon nombre d'États et de Territoires de la région, il est difficile de dégager de grandes tendances à l'échelon régional qui seraient étayées par des données quantitatives. Si l'on examine chaque pays individuellement, les informations disponibles semblent indiquer une légère augmentation des prises débarquées de poissons démersaux commerciaux de profondeur aux Samoa américaines et aux Îles Mariannes du Nord.¹ La contraction de l'activité de pêche et/ou des prises débarquées est manifeste dans cinq pays: les Îles Fidji, Guam, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les Tonga. Dans cinq autres pays, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, Nauru, Niue et Tuvalu, les agents des services des pêches ont indiqué qu'aucune activité commerciale de pêche démersale profonde n'avait été enregistrée en 2008. Dans les autres États ou Territoires de la région, il est impossible de dessiner une tendance de cette activité de pêche, faute d'information suffisante, voire faute d'information tout court.

Au Samoa, lequel à divers égards, a été le pionnier de la pêche démersale de profondeur sur les pentes récifales externes dans les années 70, le fléchissement de l'effort de pêche s'explique par une combinaison de facteurs. S'il fallait citer un seul facteur dont l'impact s'est fait le plus sentir, on pourrait mentionner la relance de la pêche thonière palangrière, ces dernières années. D'après diverses sources, les amateurs de la flottille locale de palangriers de type alia préféreraient investir dans la pêche palangrière thonière, certains d'en tirer un retour sur investissement bien supé-

rieur à celui qu'ils peuvent espérer de la pêche démersale. Un petit nombre de palangriers alias, peut-être cinq à dix au maximum dans tout le pays, sont encore utilisés pour cibler les poissons démersaux, mais les pêcheurs viseront probablement davantage les léthrinidés (empereurs) présents à des profondeurs moindres que les espèces de grands fonds telles qu'Ételis ou Pristipomoides. Pour justifier ce choix, les pêcheurs évoquent l'absence de liaisons aériennes suffisantes empêchant l'émergence d'un véritable marché d'exportation, le volume actuellement stable de prises d'espèces évoluant dans des eaux moins profondes et le fait que les espèces de profondeur ne rapportent pas plus sur le marché local, alors que leur capture demande un effort supplémentaire.

Aux Tonga, d'après le principal acheteur et exportateur du pays, le début des années 2000 a été marqué par une activité « raisonnablement rentable » des navires. La production totale a reculé en 2008 en raison de l'inactivité d'une flottille commerciale. Ces navires ont repris la mer en 2009 et la production serait en hausse. Un exploitant de navires qui a récemment abandonné la pêche a expliqué que, selon lui, la flottille en activité aux Tonga est assez vétuste et doit être renouvelée si l'on veut maintenir la production à son niveau actuel. La maigre rentabilité de la pêche et la mauvaise

conjoncture économique aux Tonga empêchent toutefois ce renouvellement. Le niveau actuel de rentabilité ne laisse pas augurer d'essor rapide dans un avenir proche.

Dans deux des cinq États et Territoires insulaires océaniques qui affichent une tendance à la baisse, les Fidji et les Tonga, il apparaît que la décline est notamment imputable à la stagnation, voire la réduction, des prix offerts à l'étranger pour les exportations de poissons démersaux profonds alors que les coûts d'exploitation augmentent. Ainsi, aux Tonga, les effets négatifs de la baisse des prix ont été aggravés par une chute des taux de prises et une diminution manifeste de la taille moyenne des poissons capturés (Adams 2007).

La promesse de prix à l'exportation élevés pour les poissons démersaux profonds a été l'un des moteurs du développement de ces pêcheries dans plusieurs pays. Dans certains cas, l'échec des filières d'exportation s'explique par une analyse insuffisante des conditions du marché, notamment des éléments suivants :

- Saisonnalité de la demande des marchés ;
- Prix du fret et problèmes logistiques d'acheminement des poissons jusqu'au marché ;
- Espèces de prédilection de chaque marché ; et

- Concurrence d'autres sources d'approvisionnement de la même espèce ou d'espèces similaires.

Dans d'autres cas, le marché d'exportation a été bien développé, mais son rendement n'a pas augmenté au même rythme que l'effort de pêche et le prix du fret aérien. À cela s'est ajoutée la baisse des taux de prises liée soit à l'appauvrissement de la ressource, soit à la maturation de la pêche. Aujourd'hui, les taux de prises se sont stabilisés à des niveaux inférieurs à ceux nécessaires pour assurer la rentabilité des opérations.

Marché du vivaneau et des mérours à Hawaii

Hawaii est la première destination de la plupart des exportations de poissons démersaux de profondeur pêchés dans plusieurs États et Territoires insulaires océaniques. Le total annuel des poissons importés à Hawaii en provenance du Pacifique Sud et Ouest (y compris d'Indonésie) pendant la période 2002-2006 s'élevait à environ 341 tonnes, soit plus de la moitié de l'approvisionnement total en poissons démersaux du marché du poisson frais d'Hawaii. On sait que certains importateurs réacheminent une partie des importations de poissons démersaux vers la côte ouest des États-Unis, mais les quantités sont jugées faibles.

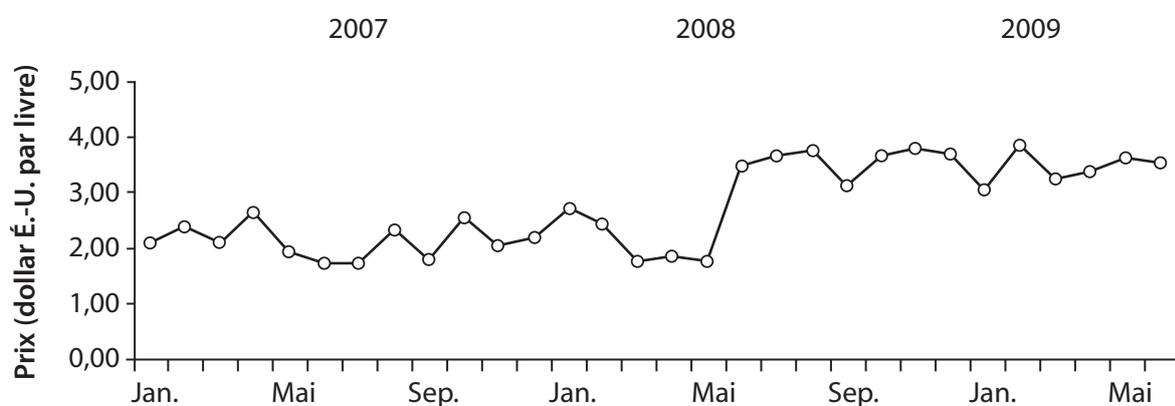


Figure 2. Prix nominal des importations de vivaneaux et mérours frais à Honolulu, janvier 2007–juin 2009. Source: Division des ressources aquatiques, Département hawaïen des ressources terrestres et naturelles.

Depuis quelques années, les poissons démersaux acheminés vers Hawaii proviennent principalement des Tonga, d'Indonésie et de Nouvelle-Zélande. Autrefois, les Îles Fidji et, dans une moindre mesure, le Samoa exportaient des poissons démersaux vers Hawaii. Les exploitants désireux d'exporter leurs produits ne comprennent pas toujours tous les aléas du marché, notamment la saisonnalité de la demande, qui se traduit par une demande et des prix au sommet pendant seulement quelques mois de l'année, avec un pic en décembre et en janvier. Ainsi, en 2007, dernière année pour laquelle on dispose de données exhaustives sur les prix, les prix offerts pour les individus *E. coruscans* capturés à Hawaii ont oscillé entre un plafond de 8,12 dollars des États-Unis (USD) la livre (17,90 USD le kg) en décembre et un plancher de 4,45 USD la livre (9,81 USD le kg) en juin. D'autres facteurs tels que le nombre de touristes et la santé générale de l'économie hawaïenne influent sensiblement sur la demande de poissons démersaux profonds et sur les prix pratiqués durant cette période, mais aussi pendant le reste de l'année.

La demande hawaïenne ne se traduit toutefois pas toujours par une

hausse des prix à l'importation. Il convient de rappeler que le marché est très sensible à la qualité du poisson, et malgré la remarquable qualité de conservation qui fait la réputation des poissons démersaux profonds, il est très difficile de les vendre au même prix que les poissons capturés sur place. On peut supposer que cet écart de prix est imputable à la distance et à la durée de l'acheminement, mais il est impossible d'exclure une distorsion du marché en faveur des approvisionnements locaux.

D'après les informations publiées par la Division des ressources aquatiques de l'État d'Hawaii, les prix à l'importation se situaient en moyenne dans la fourchette de 2 à 4 dollars la livre (4,41–8,82 USD le kg) pendant la période 2007–2009, les fluctuations saisonnières étant mineures (figure 2). Pour la même période, les prix des poissons démersaux profonds capturés à Hawaii s'élevaient en moyenne à 5,81 USD la livre (12,81 USD le kg) pour *P. filamentosus* et à 7,16 USD la livre (15,78 USD le kg) pour *E. coruscans*.

Les inquiétudes relatives à l'état de la ressource ont incité Hawaii à instaurer un système de gestion

qui prévoit une fermeture de la pêche dès qu'un total autorisé des captures (TAC) est atteint pour sept espèces profondes. Le TAC est calculé pour chaque « campagne » de pêche (débutant le 1^{er} septembre) en fonction des nouvelles informations scientifiques disponibles. Le TAC pour la période 2009–2010 a été fixé à 254050 livres (environ 115 tonnes) pour les principales îles hawaïennes. Ce total a été atteint le 20 avril 2010, de sorte que la pêche est interdite depuis cette date et le restera jusqu'au 31 août 2010, lorsqu'un nouveau TAC sera fixé.

Ces fermetures de la pêche ont eu des effets variables sur les niveaux d'importation. La première fermeture, fixée de mai à septembre 2007, s'est accompagnée d'une hausse record des importations de poissons démersaux sur le territoire hawaïen, ces dernières représentant 62 % de l'approvisionnement du marché en 2007. La deuxième fermeture est intervenue en mai 2008, mais le volume des importations s'est sensiblement contracté par rapport à l'année précédente (figure 3). Dans l'ensemble, depuis leur introduction, les TAC ont connu une hausse de 30 % au cours des trois périodes d'application. D'après des recherches éco-

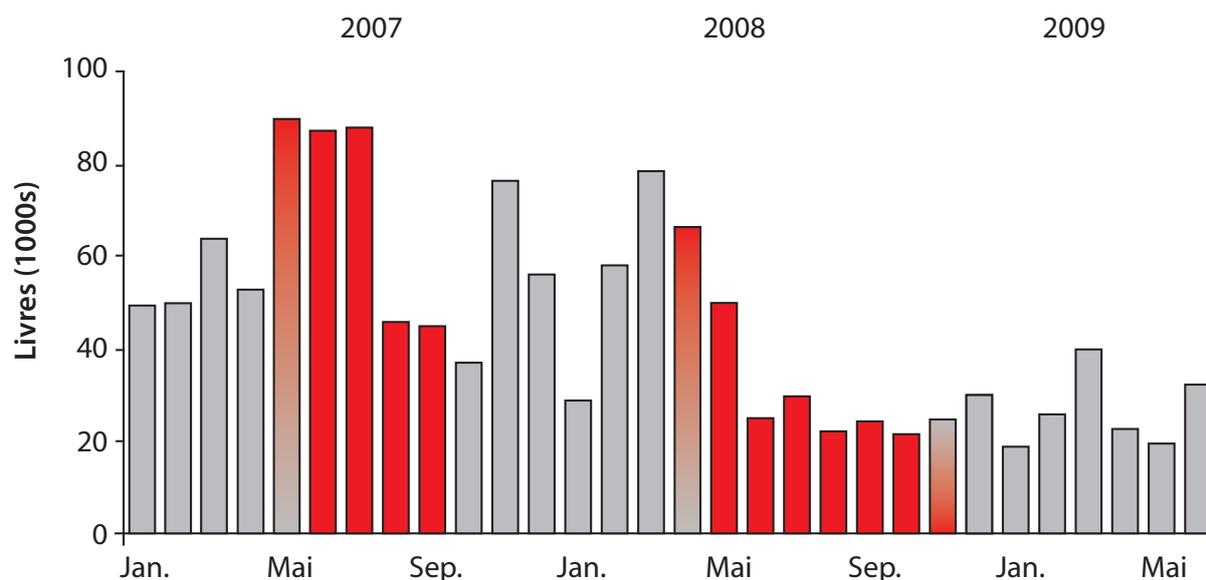


Figure 3. Importations de poissons démersaux profonds vers le marché d'Honolulu. Les bâtonnets en rouge indiquent les périodes de fermeture de la pêche de poissons démersaux profonds dans les principales îles hawaïennes
Source: Division des ressources aquatiques, Département hawaïen des ressources terrestres et naturelles

nomiques récentes, ces augmentations des TAC se traduiront par une baisse des prix, qui pourrait à son tour entraîner un recul des recettes tirées de la pêche (Hospital and Pan 2009).

Raisons de l'arrêt de certaines pêcheries démersales profondes

Dès 1992, des scientifiques cernaient les raisons de la disparition des pêcheries démersales profondes et/ou du désintérêt pour la poursuite de ce type d'activités dans les pays où cette pêche avait été instituée (Dalzell and Preston 1992). L'analyse de l'époque reste pertinente 18 ans plus tard au vu de la situation qui prévaut dans nombre de pays de la région. De façon générale, ce déclin a été attribué aux causes suivantes :

- Productivité limitée liée à l'habitat ;
- Baisse des taux de prises dès que les stocks inexploités s'appauvrissent ;
- Surcapitalisation provoquée par les subventions publiques ;
- Nécessité de disposer d'une liaison aérienne directe avec les marchés destinataires d'exportations à forte valeur ;
- Problèmes de retards de paiement même lorsque les liaisons aériennes étaient en place ; et
- Souhait de développer la pêche thonière palangrière du fait de son fort potentiel économique.

Trois raisons supplémentaires sont apparues au cours des efforts engagés pour développer la pêche démersale profonde (même si ces éléments étaient connus ou auraient dû l'être) :

- Absence de plus-value retirée des poissons démersaux profonds, ce qui ne permet pas d'encourager les pêcheurs à les cibler et à engager l'effort et les frais supplémentaires que demande cette pêche ;
- Élaboration de projets de développement fondés sur des estimations de production trop

optimistes, en l'absence d'informations actualisées sur les marchés d'exportation et/ou sans tenir compte des importants goulets d'étranglement qui affectent les transports et d'autres considérations logistiques ; et

- Suppression des subventions ou des aides financières accordées par les bailleurs.

Raisons de la poursuite des activités de certaines pêcheries démersales profondes.

La poursuite des activités de ces pêcheries (les Tonga et les Fidji comptant les deux principales pêcheries) s'explique par la présence d'habitats suffisants pour abriter d'importants stocks de poissons démersaux profonds. Ce n'est pas un hasard si l'on trouve dans ces deux pays des monts sous-marins, en plus des habitats profonds situés le long des tombants récifaux externes. Ces caractéristiques géographiques ont permis une distribution de l'effort de pêche et l'exploitation d'autres zones de pêche. Les autres raisons qui ont contribué au maintien de la production de ces pêcheries, bien qu'à un niveau réduit, sont de nature essentiellement économique :

- Liaisons aériennes raisonnables vers les marchés d'exportation ;
- Apparition d'acheteurs et d'exportateurs à l'échelon local, ce qui réduit les risques liés à la commercialisation ;
- Absence de débouchés dans les autres pêcheries ;
- Présence d'un important marché local, notamment touristique (Îles Fidji) ; et
- Diversification de certaines entreprises, ce qui leur a permis de se maintenir à flot pendant les périodes creuses de pêche démersale profonde.

Gestion des pêcheries démersales profondes durables dans les États et Territoires insulaires océaniques.

D'après les réponses inscrites sur les questionnaires distribués aux États et Territoires insulaires océaniques dans le cadre de l'étude,

quatre d'entre eux ont instauré un régime de gestion particulier pour la pêche des poissons démersaux profonds. Il s'agit de trois Territoires associés aux États-Unis et des Tonga. Trois autres pays océaniques se sont dotés de régimes de gestion des ressources côtières qui, de façon générale, s'appliquent ou pourraient s'appliquer aux poissons démersaux profonds. Dix États ou Territoires ont indiqué qu'aucun dispositif de gestion particulier n'était en place pour les poissons démersaux profonds et qu'aucun autre régime de gestion ne pouvait s'appliquer de façon spécifique à cette ressource. La situation n'a guère évolué par rapport aux informations exposées en 2004 dans un document de la Division ressources marines, présenté à la Conférence des Directeurs des pêches, où l'on trouvait un bref tour d'horizon de la pêche du vivaneau dans la région océanique (Adams and Chapman 2004). Aux Tonga, on peut quand même citer l'élaboration d'un plan de gestion des vivaneaux et des mérus, et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au moins deux provinces ont élaboré des projets de plans.

Dans les États et Territoires insulaires océaniques, la collecte de données sur la pêche démersale profonde semble efficace lorsqu'elle s'inscrit dans un régime général de suivi des activités halieutiques. Compte tenu de la nature des ressources et des caractéristiques générales de la pêche démersale (qui ne se limite pas à la pêche d'espèces profondes), il est plus pratique de recueillir les données relatives à la pêche en eaux profondes dans le même cadre que les données sur les autres activités de pêche démersale.

Les données recueillies aux fins des évaluations de stocks servent à calculer le rendement durable ou la production maximale d'un stock. Dans cette optique, le suivi des captures est la méthode qui s'impose tout naturellement, mais d'autres méthodes telles que le marquage ou le prélèvement d'otolithes (des spécimens tant adultes que juvéniles) peuvent contribuer à améliorer les connaissances générales sur la ressource. Ces activités supplémentaires, qui se rajoutent au suivi

des captures, sont à préconiser dès lors que le degré d'exploitation de la ressource le justifie et que les services des pêches ont les capacités nécessaires pour les mener à bien.

En principe, la collecte de données pour l'évaluation des stocks de poissons démersaux profonds devrait relever d'un programme bien pensé, qui puisse être mis en œuvre et maintenu dans la limite des moyens humains et financiers disponibles au sein du service des pêches. Au minimum, les données recueillies doivent permettre d'obtenir les éléments suivants :

1. Estimations des captures totales, ventilées par espèce, exprimées sous forme de nombre total et/ou de poids total;
2. Estimations de l'effort, exprimé en termes de jours de pêche par navire ou toute autre mesure cohérente;
3. Lieu de pêche décrit de la façon la plus précise possible (ex.: relevés GPS à haute résolution pour que les coordonnées puissent être consignées dans un livre de pêche ou déduites d'un système de suivi du navire puis saisies sur une carte des zones de pêche);
4. Données sur la taille, ventilées par espèce, obtenues par échantillonnage des captures, accompagnées de coordonnées les plus précises possibles du lieu de capture. Si possible, la longueur et le poids des spécimens devraient être mesurés via l'échantillonnage des captures afin de calculer les rapports taille-poids des espèces capturées.

En ce qui concerne les ressources en poissons démersaux profonds évoluant à proximité des monts sous-marins, les données à recueillir sont pratiquement identiques, mais il est encore plus important de les ventiler et de les rattacher à des emplacements précis. Les captures enregistrées à proximité de chaque mont sous-marin peuvent servir à définir des schémas et il

est important d'obtenir des données sur les fréquences de tailles par espèce. La question écologique de la connectivité entre les populations de poissons démersaux profonds et les monts sous-marins reste actuellement sans réponse, ce qui justifie que les données recueillies soient systématiquement associées à l'emplacement précis des monts sous-marins.

Pour les États ou Territoires où les données ont été extraites de programmes de collecte ou évaluations antérieurs, il est utile de permettre l'accès aux données extraites ainsi qu'aux résultats des évaluations à proprement parler. Ce n'est pas toujours tâche aisée, d'autant que ces données antérieures ne sont pas toujours faciles à localiser ou sont présentées dans un format électronique qui n'est plus utilisé. Ce constat vient renforcer encore l'argument selon lequel les nouveaux programmes de collecte de données doivent être conçus et exécutés avec le plus grand soin, en particulier lorsqu'ils servent à réaliser des évaluations de stocks qui pourront être utiles à des travaux futurs ou connexes.

Remerciements

L'auteur tient à remercier le directeur du service des pêches du Samoa, Atonio Mulipola, ainsi que son personnel, le directeur du service des pêches des Tonga, Sione Vailala Matoto, et son personnel, les personnes qui ont répondu au questionnaire de l'étude dans les États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que les pêcheurs, les acheteurs de poisson, les exportateurs et les autres acteurs des pêcheries démersales profondes de plusieurs pays qui ont pris le temps de nous communiquer des informations utiles à l'étude. J'adresse des remerciements particuliers à Gu Savali Time, qui participe depuis des années aux recherches sur les poissons démersaux profonds et à la pêche de ces ressources au Samoa, et dont les connaissances ont grandement contribué à la collecte et à l'interprétation des informations rassemblées au cours de l'étude.

Bibliographie

- Adams T. and Chapman L. 2004. Overview of deepwater snapper fisheries in the SPC region. Information Paper E-IP5. SPC Heads of Fisheries Meeting, 30 August–4 September, 2004. Secretariat of the Pacific Community, Noumea, New Caledonia. 9 p.
- Adams T. 2007. Tonga deepwater line fishery: management recommendations. Secretariat of the Pacific Community, Noumea.
- Dalzell P. and Adams T. 1994. The present status of coastal fisheries production in the South Pacific islands. Twenty-fifth Regional Technical Meeting on Fisheries, 14–18 March 1994, working paper 8, Noumea, New Caledonia.
- Dalzell P. and Preston G.L. 1992. Deep reef slope fishery resources of the South Pacific: a summary and analysis of the dropline fishing survey data generated by the activities of the SPC Fisheries Programme between 1974 and 1988. Inshore Fisheries Research Project, Technical Document No. 2. South Pacific Commission, Noumea, New Caledonia.
- Hospital J. and Pan M. 2009. Demand for Hawaii bottomfish revisited: incorporating economics into total allowable catch management. US Dept of Commerce NOAA Technical Memorandum NOAA-TM-NMFS-PIFSC- 20. Honolulu, Hawaii. Preston G., Mead P., and Chapman L. 1999. Deep-bottom fishing techniques for the Pacific Islands a manual for fishermen. Noumea, New Caledonia: SPC, Secretariat of the Pacific Community. 82 p.

1. Les données disponibles sur les prises commerciales débarquées aux Îles Mariannes du Nord et aux Samoa américaines concernent 2004 et 2007.